



Paris le, 3 juin 2016

Les fédérations Solidaires, CGT, FO, CFTD ont interpellé à plusieurs reprises les ministres, le Secrétariat Général et les directions sur la nécessité de développer et d'amplifier une politique de prévention des contaminations dues à la présence d'amiante dans les bâtiments domaniaux et locatifs des ministères économique et financier.

Les fédérations exigent la poursuite des opérations de désamiantage. Celles-ci doivent s'appuyer sur des objectifs ambitieux, en particulier en ce qui concerne les bâtiments « Pailleron » et ceux qui subissent des réaménagements importants.

Force est de constater que vous n'avez pas repris ces objectifs dans votre proposition de feuille de route.

Force est de constater que la feuille de route proposée ne réaffirme pas la priorité du principe de désamiantage et d'application des règles du guide travaux et que leur respect conditionne le rythme des réorganisations en cours et à venir.

De même, aucun bilan et aucune action ne sont prévus sur la mise en œuvre de la signalétique amiante.

Ces constats sont, pour les fédérations des Finances sus visées, une nouvelle preuve de l'absence de volonté des décideurs des MEF sur ce dossier extrêmement sensible.

La feuille de route proposée ne réaffirme en aucun cas la priorité du principe de désamiantage et d'application des règles du guide travaux alors que leur respect conditionne le rythme des réorganisations en cours et à venir.

Nous attendons de votre part la confirmation de l'interdiction d'intervention des agents des ministères économique et financier sur des matériaux contenant de l'amiante (proposition n°8).

Nous réitérons notre demande de création d'un groupe de travail spécifique informatique visant à définir les procédures évitant que les agents chargés de la connectique et de la maintenance informatique puissent être contaminés accidentellement dans le cadre de leur fonction.

Pour nos organisations, le groupe de travail devra recenser les agents de ces équipes, en intégrant ceux qui sont partis en retraite ou ceux qui ont été mutés dans d'autres services ou administrations, sans oublier les agents des services prestataires.

Nous demandons que des mesures soient rapidement prises concernant :

- le risque d'exposition à l'amiante dans les services d'archives,
- la prise en compte des nouvelles valeurs limites d'exposition aux poussières d'amiante et de niveaux d'empoussièremment.

Nous revendiquons :

- la mise à disposition pour chaque site d'un diagnostic amiante exhaustif (destructif).
- la mise à disposition de la cartographie détaillée des mises à jour des DTA,
- des mesures de protection pour les personnels des DISI et des équipes chargés du dépannage informatique physique
- une véritable volonté politique sur la problématique des archives,
- une véritable politique volontariste de la part des ministres, du Secrétariat Général et des directions sur la construction d'un véritable plan de désamiantage.

Nous réclamons enfin la reconnaissance immédiate du site TRIPODE comme site amiante. Seule cette mesure permettrait de répondre enfin aux attentes légitimes des agents, actifs comme retraités.